

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance tenue le : 23 novembre 2016

Point de décision

Point d'information

### SUJET :

ADOPTION DU QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION – FONCTIONNEMENT DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

**PERSONNE RESPONSABLE :** M. Louis Letellier de St-Just

**DIRECTION :**

**SECTEUR D'ACTIVITÉ :** Conseil d'administration

**DURÉE :** 5 minutes

### SOMMAIRE :

L'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration s'inscrit dans un processus d'amélioration des pratiques de bonne gouvernance (conformément aux normes d'agrément) et répond à une exigence de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS). La démarche d'évaluation se veut donc un outil de réflexion pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités.

Ce questionnaire s'inscrit dans le contexte légal et réglementaire suivant :

- *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal;*
- *Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2, article 181.0.0.1 :*

Fonctions : *Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;*

Évaluation : *Le comité procède à l'évaluation conformément aux critères approuvés par le conseil.*

### OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

### IMPACT FINANCIER :

S/O

## PROJET DE RÉSOLUTION :

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu**, tel que recommandé par le comité de gouvernance et d'éthique, d'adopter le questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités.